

# PAC : DES OBJECTIFS LOUABLES AU DÉPART...

Les 5 objectifs de la PAC issus du traité de Rome 1957 toujours d'actualité :

1. **Accroître la productivité de l'agriculture**, par le progrès technique et l'emploi optimal des facteurs de production
2. **Assurer un niveau de vie équitable aux populations agricoles** par un relèvement du revenu des agriculteur-riche-s
3. **Stabiliser les marchés**
4. **Garantir la sécurité des approvisionnements**
5. **Assurer des prix raisonnables aux consommateur-riche-s**

## ...QUI NE SONT PLUS TENUS

Oui la PAC a permis d'accroître la productivité et d'assurer des prix raisonnables aux consommateurs-riche-s. Mais à quel prix ? Une agriculture tournée vers la production d'aliments standardisés de qualité basique, à bas prix, en quantité pour fournir l'industrie agroalimentaire et le marché mondial.

Depuis la réforme 1992, la PAC a abandonné l'objectif de stabilisation des marchés et de soutien des prix agricoles, pour généraliser les aides directes aux hectares. Ainsi, l'industrie peut se fournir en matière première à bas coût. Les revenus des paysan-ne-s restent précaires et les fermes continuent de disparaître inexorablement.

**Le projet PAC post-2020, actuellement en négociation ne nous convient pas.**



*Confédération paysanne*

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

La Confédération paysanne est, depuis 1987, un acteur majeur du syndicalisme agricole français qui porte des valeurs de répartition et de solidarité. Le projet pour une agriculture paysanne, qu'elle défend avec constance depuis sa création, est cohérent et global.

### CONTACTER LA CONF'

✉ : [contact@confederationpaysanne.fr](mailto:contact@confederationpaysanne.fr)  
🌐 : [www.confederationpaysanne.fr](http://www.confederationpaysanne.fr)  
☎ : 01 43 62 04 04



# PAC

## NOS PROPOSITIONS POUR LES PAYSANNES ET LES PAYSANS



*Confédération paysanne*

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

# LA PAC A PERDU TOUTE LÉGITIMITÉ

■ **Sur le plan social et territorial** : élimination des paysans suite aux crises successives, désertification des territoires.

■ **Sur le plan du marché européen** : concentration des productions dans certaines régions, aucune harmonisation des règles sociales ou environnementales.

■ **Sur le plan alimentaire** : dégradation de la qualité de l'alimentation européenne.

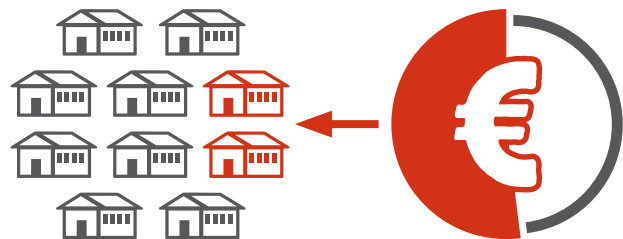
■ **Sur le plan environnemental** : compétitivité sur les prix incitant à produire toujours plus au détriment de la préservation de l'environnement, du climat et de la biodiversité.

■ **Sur le plan international** : écoulement de produits européens à bas prix rentrant en concurrence avec les productions locales de pays moins favorisés.

En France, la PAC actuelle représente environ 9 milliards d'euros par an, c'est très largement de quoi réorienter l'agriculture. Cependant, l'essentiel est distribué inégalement, en fonction de la taille des fermes (nombre d'hectares et d'animaux), sans limite ni condition.

Nous voulons une tout autre politique agricole et alimentaire commune (PAAC) pour des paysan-ne-s nombreux-euses et des citoyen-ne-s partenaires.

## CHIFFRES CLÉS



En 2015, en France, **20 %** des fermes perçoivent **52 %** des aides.

# QUELLE POLITIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE COMMUNE (PAAC) POUR DEMAIN ?

La Confédération paysanne revendique une nouvelle PAAC qui réponde à la demande alimentaire des citoyen-ne-s avec une alimentation de qualité accessible à tou-te-s et produite localement.

Les axes prioritaires d'une nouvelle PAAC, favorisant le revenu et l'emploi paysan, doivent être :

■ **La régulation des marchés, la maîtrise et la répartition des productions.**

■ **La rémunération du travail des paysan-ne-s par des prix couvrant les coûts de production, travail agricole compris.**

■ **La révision du droit de la concurrence et harmonisation vers le haut des règles européennes**, notamment sociales, indispensables à une politique de prix garanti.

■ **Des aides plus justes et cohérentes**

■ Soutien aux productions fragilisées (ex : ruminants, fruits et légumes) et aux handicaps (ICHN et Poseil).

■ Soutien aux petites fermes.

■ Forte majoration des aides sur les premiers hectares et un plafonnement à l'actif paysan.

■ Reconnaissance et soutien des services rendus par l'agriculture paysanne (ex : élevage à l'herbe, AB, etc.)

■ Mise en place d'une politique ambitieuse de renouvellement des générations.

■ **La transition des systèmes agricoles et la relocalisation des productions.** Accompagnement individuel et collectif de la transition des systèmes via des contrats adaptés ayant pour objectifs :

■ Le développement de l'agriculture paysanne sur tous les territoires.

■ L'adaptation des pratiques au dérèglement climatique.

■ La réponse à la demande alimentaire des citoyen-ne-s.

■ **La gestion des risques** :

- **La résilience des systèmes** et l'autonomie des fermes, grâce au développement de l'agriculture paysanne.
- **La création d'un fonds professionnel mutuel et solidaire** au niveau national, encadré et cofinancé par l'État.

■ **La mise en place d'une démocratie alimentaire et l'accès à une alimentation de qualité pour tou-te-s** : association de citoyen-ne-s aux instances de décision, approvisionnement de la restauration collective et de l'aide alimentaire avec des produits de qualité, projets alimentaires territoriaux répondant aux demandes des citoyen-ne-s, etc.

## CHIFFRES CLÉS



**DIVISÉ PAR 5**

Le nombre de fermes a été divisé par 5 entre 1955 et 2016 : passant de 2,3 millions de fermes en 1955 à 437 000 en 2016.



**DIVISÉ PAR 7,5**

le nombre de paysan-ne-s actifs est de 564 000 en 2016. Le nombre d'emplois agricole (salarié-e-s et paysan-ne-s) a été divisé par 7,5 entre 1955 et 2016 : passant de 6,2 millions de personnes en 1955 (31 % de l'emploi total) à 824 000 en 2016 (moins de 3 % de l'emploi total).



**MULTIPLIÉ PAR 3**

La taille moyenne des fermes a été multipliée par plus de 3 entre 1955 et 2016 : passant de moins de 20 ha en 1955 (80 % des fermes avaient moins de 20 ha) à 63 ha en 2016.